

MISSION D'ÉVALUATION IGAS-IGAENR-IGEN

Rapport de juillet 2006

I. Introduction (texte rédigé par l'Apfée)

Pour mémoire, le Coup de Pouce Clé s'attaque à la source première d'inégalité des chances en France : la privation, avant l'âge de 8 ans, du droit de réussir à l'école et dans la vie, pour certains enfants de CP dont le seul handicap est de ne pas trouver chaque soir, à la maison, le soutien nécessaire pour bien apprendre à lire.

Le Coup de Pouce Clé permet de donner à de tels enfants certains atouts de réussite dont bénéficient les enfants les plus favorisés. Reproductible à grande échelle, son efficacité est garantie : au cours des deux dernières années, 9 sur 10 des enfants concernés n'ont pas connu l'échec précoce en lecture, 7 sur 10 sont devenus bons ou moyens lecteurs dès la fin du CP.

En douze ans, 20 000 enfants et leurs parents ont été accueillis en Coup de Pouce Clé. Au cours des cinq dernières années, le développement des clubs Coup de Pouce Clé a été spectaculaire : le rythme d'accueil a été multiplié par quatre. Cela a été possible grâce au soutien du mécénat et à celui de l'État.

Dans ce contexte, les trois ministères concernés par ce soutien ont naturellement souhaité disposer d'une évaluation réalisée sous leur propre responsabilité. Ils ont, à cet effet, diligenté une mission d'évaluation conjointe à trois inspections générales : l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche) et l'IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale).

Un rapport d'une grande richesse a été remis par la mission en juillet 2006 ; il est disponible notamment sur le site de la Documentation Française.

On trouvera ci-après les réponses apportées par la mission à quelques questions ; sont évoquées ensuite quelques critiques, suggestions ou interrogations et les suites que l'Apfée a décidé de leur donner.



II. Réponses à quelques questions

◆ Association porteuse du projet ?

"Les fondamentaux de l'association, ses objectifs, le ciblage sur l'apprentissage de la lecture en CP, sa volonté de démultiplication, sa préoccupation d'homogénéité méthodologique, son souci de l'évaluation, son attention à impliquer les parents, son attachement à la qualité du lien avec l'école et les enseignants, méritent d'être considérés tout à fait positivement". (Conclusion, page 29)

◆ Efficacité de l'action Coup de Pouce Clé ?

"La mise en œuvre sur le terrain est, sans doute et inévitablement, de qualité variable, malgré l'effort d'ingénierie, mais il faut reconnaître que les avis des utilisateurs sont, dans l'ensemble, tout à fait favorables. Et malgré leurs limites méthodologiques, les évaluations traduisent un effet globalement positif sur les enfants". (Conclusion, page 29)

◆ Coût de l'opération Coup de Pouce Clé ?

Sont évoqués les **deux coûts** :

- celui de l'action de terrain, pris en charge par les municipalités, « **en moyenne 1 000 € par enfant** » (Page 7) ;
- celui de l'ingénierie fournie par l'Apfée, de l'ordre de « **300 € par enfant** ». (Page 8)

"...le développement du soutien public à l'Apfée et aux clubs coup de pouce dépendra largement du volume de moyens que les pouvoirs publics seront disposés à mettre sur cet objectif du soutien à l'apprentissage de la lecture des élèves de CP.

Il faut simplement noter qu'une généralisation de ce dispositif aux seuls élèves que l'Apfée considère comme sa cible (60 000 par an) mobiliserait une part importante de l'ensemble des crédits que l'État consacre à la politique de réussite éducative.

Il est vrai que ceux-ci restent modestes en regard de ce qu'on peut estimer être les coûts de l'échec scolaire et de la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté". (Conclusion, page 29)

"Il faudrait engager l'association à contenir le coût (de l'ingénierie) au niveau actuel, voire un peu moins compte tenu des économies d'échelle qu'on peut envisager". (Page 9)

◆ Coût de l'opération Coup de Pouce Clé ? (suite)

Commentaires de l'Apfée : le coût global du Coup de Pouce Clé représente une aide donnée par l'État à l'enfant **une seule fois dans sa vie** ; comme l'indique le rapport, il est "modeste en regard des autres coûts, pour l'État, de l'échec scolaire et de la réinsertion sociale et professionnelle" : une année supplémentaire de scolarité coûte près de 5 000 € en école primaire, et plus de 7 000 € au collège. Une année en centre "Défense deuxième chance", coûte 24 000 €.

Mais le coût global du Coup de Pouce Clé est aussi très modeste en regard de ce qu'offre l'État **pour chaque année de scolarité** aux enfants dont les parents sont fiscalement imposables, puisque le coût des prestations de type "cours particulier" donne droit à une réduction d'impôt qui peut atteindre 50 % du coût de ces prestations. Cela peut aller, **chaque année de scolarité**, bien au-delà des (1 000 + 300) € actuellement offerts par l'État, **une seule fois dans sa vie**, à chaque enfant du Coup de Pouce Clé.

Pour mieux apprécier la modestie du coût global d'une généralisation éventuelle du Coup de Pouce CLÉ, il est utile de savoir que, dans un rapport conjoint en date de mai 2006, **l'IGEN et l'IGAENR indiquent que "l'estimation globale du « marché » du soutien scolaire (assuré pour l'essentiel sous forme de cours particuliers ou collectifs payants) s'élèverait à deux milliards d'euros par an"**.

◆ Existe-t-il d'autres projets présentant les caractéristiques permettant une reproductibilité à grande échelle ?

"Les clubs coup de pouce ont la particularité d'être présentés [aux municipalités] comme des formules « clés en main », ce qui peut être rassurant (méthodologie éprouvée, intervenants formés et suivis, encadrement de qualité, cadre scolaire) ; aucune autre action, à notre connaissance, ne rivalise sur ce terrain". (Page 22)

◆ Public ciblé ? Conséquences

"Le dispositif élaboré par l'Apféé est très précisément codifié, tant dans ses objectifs que dans ses modalités de mise en œuvre. Il s'adresse à une catégorie spécifique d'enfants et à leurs familles : ceux qui sont détectés en début de CP, par leur maître, comme fragiles en lecture, en priorité parce qu'ils n'ont pas l'occasion de partager, le soir après l'école, des expériences agréables et stimulantes de lecture ou d'écriture avec un adulte».

Les enfants souffrant de difficultés cognitives ou présentant des troubles psychologiques ou comportementaux importants n'ont pas vocation à être pris en charge par le dispositif Coup de pouce Clé...". (Page 4)

Il ne concerne "...pas les enfants les plus en difficulté". (Conclusion, page 29)

Conséquence : il convient de ne pas "donner une exclusivité à cette démarche". (Conclusion, page 29)

◆ Jugement des municipalités ?

Liens avec l'Éducation Nationale ?

"Globalement, les responsables municipaux rencontrés ont un avis très positif sur l'action Coup de Pouce en elle-même et sur les liens du dispositif avec l'Éducation Nationale, ce qui constitue une forme de garantie.

Une fois la décision prise de financer, la municipalité reste fortement associée au dispositif puisque le pilote local est souvent recruté au sein de ses services ou parce qu'elle est représentée de manière importante au sein du comité de pilotage quand l'ampleur du dispositif au niveau de la commune le rend nécessaire". (Page 22)



III. Critiques, suggestions : suites données par l'Apfée

Le rapport comporte parfois des critiques, suggestions ou interrogations relatives à la mise en œuvre du dispositif. L'Apfée les a accueillies avec le plus grand intérêt : elle a considéré qu'il s'agissait plutôt de conseils dont elle a décidé de tenir compte sans en omettre aucun (c'est pourquoi il a semblé inutile de reprendre ici les passages correspondants du rapport).

Les consignes données dans les formations des acteurs du Coup de Pouce Clé ont ainsi fait l'objet d'un réexamen systématique.

✧ ✧

IV. Rôle du bénévolat : interprétations divergentes du rapport et suites données par l'Apféé

"Si l'association a pour ambition de voir se généraliser les clubs Coup de pouce, peut-être (l'Apféé) devra-t-elle explorer la voie de développement du mécénat plutôt que de compter de façon trop privilégiée sur les crédits publics. Cela pourrait d'ailleurs peut-être favoriser le prolongement de ce type d'action pour des clubs de cours élémentaire". (Conclusion, page 29)

Commentaires de l'Apféé : les lignes précitées ont donné lieu à des interprétations divergentes.

Dans certains services de l'État, l'«interrogation» du rapport a été reçue comme une «préconisation» ; la réaction a été immédiate : "Le Coup de Pouce Clé coûte trop cher, comme disent les inspecteurs généraux ; il faut avoir recours au bénévolat", ce recours au bénévolat étant ainsi recommandé à la fois pour réduire le coût de l'ingénierie (pris en charge par l'Apféé) et celui de l'action de terrain (pris en charge par les municipalités).

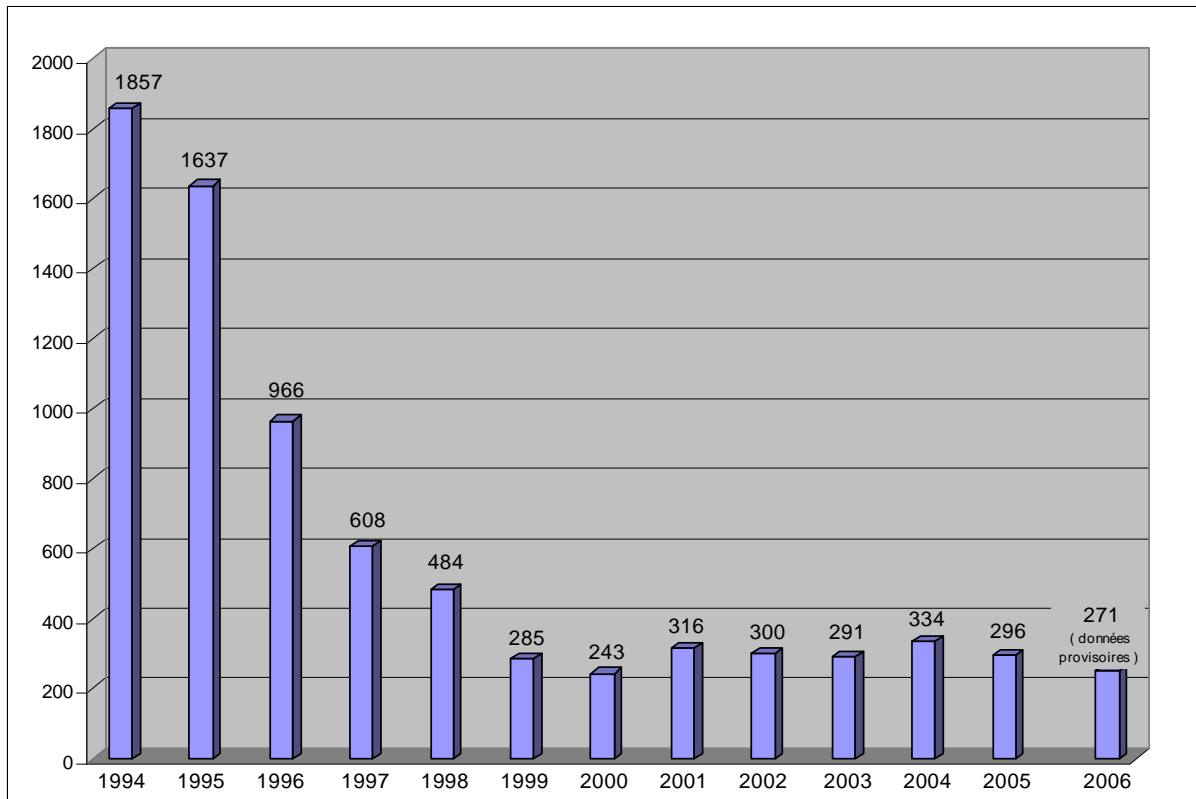
Aux yeux de l'Apféé, une telle interprétation était erronée car elle lui semblait en totale contradiction avec d'autres passages du rapport (relatif au coût de l'opération, par exemple). Elle aurait, par ailleurs signifié que les rapporteurs préconisaient l'abandon pur et simple du Coup de Pouce Clé : au cours des entretiens avec les inspecteurs généraux de la mission, ceux-ci avaient en effet été dûment informés que l'Apféé –qui utilise largement le concours de bénévoles– excluait désormais tout recours au bénévolat pour les tâches d'ingénierie et d'accompagnement des enfants et de leurs parents. Elle avait pris cette décision, instruite par son expérience : toutes les tentatives faites par le passé avaient montré que la fiabilité de l'action était le plus souvent amoindrie, voire annulée, et la pérennité disparaissait. Or le Coup de Pouce Clé est conçu pour minimiser les risques d'échec pour une raison simple : un enfant ne peut remettre à plus tard sa propre scolarité.

Interrogé sur le sens de «l'interrogation» concernant l'appel éventuel au bénévolat, un des deux inspecteurs généraux a déclaré qu'en aucun cas les rapporteurs n'avaient eu l'intention de suggérer l'appel au bénévolat, ni pour l'ingénierie, ni pour l'action de terrain du Coup de Pouce Clé (i.e. : concernant les enfants de CP), mais pour d'autres "actions de type Coup de Pouce" à finalité analogue s'exerçant à d'autres niveaux de la scolarité. Les rapporteurs auraient trouvé qu'il serait dommage de ne pas transférer une partie des savoirs et savoir-faire de l'Apféé à des associations de bénévoles, voire à d'autres enseignants que ceux engagés dans le Coup de Pouce Clé.

Ceci ne signifie nullement que l'Apféé n'ait pas, parmi ses toutes premières préoccupations, celle de la réduction du coût de l'ingénierie : les bénévoles de l'Apféé s'emploient à susciter, par une évolution continue de la structure et de son management, des économies d'échelle maximales.

L'histogramme de la page suivante indique les résultats obtenus en ce domaine.





Le coût de l'ingénierie par enfant pour l'année n est obtenu en divisant le coût de l'ingénierie de cette même année par le nombre d'enfants accueillis en Coup de Pouce Clé au cours de l'année n/n+1.

Pour mémoire, le Coup de Pouce Clé est mis en œuvre par les municipalités, en étroite collaboration avec leurs écoles et avec l'aide de l'Apféé. La dernière donnée précitée n'est donc pas fixée par l'Apféé : ce sont chacune des équipes municipales et chacune des écoles concernées qui décident, en début de chaque année scolaire, du nombre d'enfants qui seront accueillis en Coup de Pouce Clé au cours de cette même année scolaire.

